



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N° 71/9

AMÉLIORER LA CONDITION DE LA FEMME

-- De la parole aux actes --

Texte du discours du premier ministre,
le très honorable P.-E. Trudeau, Toronto
le 3 mars 1971.

En général, les Canadiens se représentent le Canada comme un pays aux immenses possibilités. Non pas seulement comme un vaste pays, ce qu'il est évidemment, ou comme une terre privilégiée, qui fait l'envie de plusieurs, mais comme une contrée aux promesses illimitées. Un pays, peut-être, au seuil de la grandeur.

Telle est l'originalité première du Canada, qui se définit comme un pays en pleine évolution, ouvert au plus brillant avenir. Pour une grande partie du monde, c'est l'endroit où chacun a des chances de réussir.

Mais la grandeur d'un pays n'est pas d'avance assurée. Elle exige une détermination bien arrêtée, et, face à l'action, une promptitude sans défaillance. Et il faut que chacun réponde aux promesses du pays.

Notre rendement national ne saurait dépasser la somme de nos efforts individuels. Le Canada ne sera pas autre chose que le produit de nos talents, de notre travail et de nos réussites; ni les gouvernants ni les statisticiens ne disposent de formule magique pour échapper à cette nécessité. Si les Canadiens, individuellement, agissent médiocrement, cette médiocrité se retrouve sur le plan national. Si chaque Canadien fait montre d'indifférence, — s'il n'est plus "dans le coup", pour reprendre une expression chère à la génération de Woodstock, — il en sera de même du Canada. Il ne saurait y avoir qu'un seul but pour le Canada et les Canadiens: l'excellence.

Le Canada n'est pas si riche en ressources humaines ou matérielles qu'il puisse se permettre de tolérer la médiocrité, quelque forme qu'elle prenne, ou de négliger ou de gaspiller le moindre talent. Aucune société d'ailleurs ne saurait se payer ce luxe; aucune ne l'a fait sans le regretter amèrement. D'une façon ou d'une autre, le Canada se doit d'offrir à ses citoyens des défis exaltants et de nourrir en eux le désir de se dépasser.

Ici ou ailleurs au Canada, il n'est pas besoin de chercher longtemps pour déceler des signes de négligence et de laisser-aller, pour découvrir des

talents mal utilisés ou gâchés. Qui pourrait prétendre, en toute honnêteté, que nul ne saurait dépasser le point que nous avons atteint? Qui pourrait affirmer que nos réalisations dans le domaine des arts ou des sciences, des affaires ou du gouvernement sont entièrement satisfaisantes? Personne, car ce n'est pas le cas, et pour plusieurs raisons, dont l'une des plus regrettables est que la société se refuse à donner l'occasion à tous les Canadiens de participer pleinement à la vie de la nation et d'y contribuer dans la mesure de leurs moyens et de leurs aspirations. Ce refus tient à diverses causes: parfois le préjugé, parfois le népotisme, parfois l'indifférence, parfois une conception faussée de l'économie. Quoi qu'il en soit, la société en souffre et le Canada reste en deçà de ses possibilités.

A l'échelle de l'histoire, la société a mis beaucoup de temps à isoler ces facteurs et bien plus encore à les réduire. Les campagnes contre les diverses formes de discrimination ne se sont généralisées que depuis peu, et, même aujourd'hui, d'aucuns combattent encore, chez nous, le projet mis de l'avant par le gouvernement, d'une déclaration constitutionnelle des droits de l'homme. En Occident, on s'inquiète depuis longtemps du sort de ceux qu'éprouve le chômage ou le sous-emploi; il ne semble pas toutefois que l'on ait suffisamment réfléchi aux conditions fondamentales de l'activité humaine. Les États industrialisés, par exemple, commencent tout juste à s'interroger sur ce que doit être l'emploi rationnel du temps et sur d'apparentes incompatibilités entre l'emploi rétribué, d'une part, et l'occupation axée, d'autre part, sur un avantage d'ordre humain ou social. Il est aussi un autre domaine d'activité, plus étendu peut-être, qui, hier encore, était pratiquement ignoré des Canadiens; à tel point même que d'innombrables personnes se sont vu refuser la possibilité d'oeuvrer pour le Canada dans la mesure de leurs moyens. Ce domaine d'activité touche personnellement la moitié des habitants de notre pays, à un moment ou l'autre de leur existence. La femme canadienne, qui ne manque pourtant pas d'intelligence, de compétence, de savoir et d'énergie, toutes qualités de la plus haute valeur, n'a guère jusqu'ici réalisé ses possibilités: elle n'est ni estimée ni utilisée comme elle devrait l'être.

Tant que cet état de choses persistera, nous priverons notre société d'avantages que nous serions bien mal avisés de négliger.

J'ai pourtant la ferme conviction que l'on saura venir à bout de cette situation. Rien n'est plus réconfortant, en effet, que de constater avec quelle ouverture d'esprit, et avec quelle ardeur rafraîchissante, les Canadiens, et particulièrement les jeunes, examinent volontiers les vieux problèmes et contestent les poncifs et les conventions. Cette remise en question se manifeste dans plusieurs secteurs: elle nous entraîne, par exemple, à réviser notre conception du rôle de la femme dans une collectivité moderne. Elle devrait nous amener à nous interroger sur les lourdes conséquences sociales des attitudes traditionnelles.

On peut affirmer en toute certitude que l'état de notre société ne serait pas le même si, au cours des cinquante dernières années, un grand nombre de femmes avaient occupé des postes névralgiques du gouvernement et de l'industrie. Et on peut fort bien se demander si notre crise écologique, largement attribuable à une activité technologique essentiellement masculine, en serait au même point critique. Est-ce que les gouvernements auraient mis autant de temps à prendre conscience de la nécessité de protéger le consommateur dans tous les domaines? On pourrait même aller jusqu'à dire que la ligne

de conduite adoptée dans des domaines aussi vastes que ceux de l'administration de la justice, de la rééducation des délinquants et de la réadaptation des criminels refléterait aujourd'hui plus de sympathie, et donnerait même de meilleurs résultats, si la collectivité avait su tirer parti de l'apport féminin. Bref, la société canadienne aurait-elle accordé plus d'attention à la qualité même de la vie, si on avait laissé la femme jouer un rôle plus décisif? Nous ne le savons pas. Mais ce que nous savons, c'est que d'innombrables personnes bien douées n'ont pas eu l'occasion de faire leurs preuves là où elles l'auraient voulu, si particulier qu'aurait pu parfois être leur apport.

Les conventions, l'ignorance, la peur, un certain sentiment de lassitude et de complaisance, et même le préjugé, voilà autant de facteurs qui ont contribué pendant des siècles à empêcher les femmes de choisir en toute liberté leurs propres carrières, à l'instar des hommes, et de s'épanouir pleinement selon leurs aptitudes. La société a payé cher pareille façon d'être et d'agir, tellement que rien aujourd'hui ne pourrait changer instantanément une telle mentalité. Et pourtant, nous avons tout ce qu'il faut pour mesurer l'énorme perte de potentiel humain que cette mentalité nous a fait subir. La preuve, c'est que des études approfondies nous révèlent déjà ce que nous a coûté notre passé et ce que nous coûtera l'avenir si nous ne changeons pas, et ne changeons pas rapidement.

Il est toujours facile de parler de changement. Parler est souvent une vaine excuse à l'inaction. Susciter des conditions propices au changement, voilà toutefois ce que la parole peut accomplir. Il n'est pas inutile, par exemple, de rappeler combien était inique, du point de vue juridique, la situation de la femme au Canada, il y a quelques années seulement. En 1928, plusieurs d'entre vous s'en souviennent peut-être, la Cour suprême du Canada pouvait encore interpréter le mot "personne", dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, comme n'incluant pas les femmes aux fins de nominations au Sénat. Les hommes prétendent souvent que ce sont les femmes elles-mêmes qui ont choisi leurs propres limitations! La réponse à pareille assertion est toute trouvée: l'instance la plus élevée du pays pouvait statuer solennellement, en l'an 1928, que les femmes ne sont pas, en vertu de la Constitution du Canada, des personnes!

Des changements se sont produits, bien entendu, mais à un rythme extrêmement lent.

- 55 ans se sont écoulés depuis le jour où le droit de vote a été accordé à la femme au Canada (au Manitoba); et pourtant, depuis, il n'y a eu que deux femmes au sein des cabinets fédéraux, et, aujourd'hui, parmi les 264 députés à la Chambre des communes, on ne compte qu'une seule femme. De fait, au cours des cinquante années qui s'échelonnent de 1920 à 1970, on n'a élu que 18 femmes au Parlement.
- C'est en 1916 que le Gouvernement de l'Alberta nommait, pour la première fois au Canada, une femme - Emily Murphy - à une charge judiciaire. Et pourtant, depuis les 55 années qui nous séparent de cet événement, une seule femme, dans tout le pays a été nommée juge d'une cour supérieure (au Québec en 1969).

Dans les circonstances, peut-être n'est-il pas surprenant que bien des débats publics, au Canada, se déroulent dans un climat d'irréalité dès

qu'il est question de la réputation ou du rôle de la femme. D'aucuns soutiennent, d'une part, que les femmes - toutes sans exception - sont comblées, ou devraient l'être, uniquement lorsqu'elles assument le rôle de mère et de maîtresse de maison. D'autre part, certains prétendent qu'on n'a pas à respecter la législation sur les femmes du fait que ces lois émanent de législatures à prédominance masculine. Il arrive que ces points de vues opposés fassent l'objet de déclarations véhémentes. Certaines gens, par exemple, accusent les gouvernements de ne pas être représentatifs; et, à la façon de tous les groupes extrémistes, ces gens se déclarent, en vertu de prérogatives occultes, les porte-parole authentiques de tous les membres de leur génération, voire de leur communauté linguistique ou de leur propre sexe. Il semble qu'il n'y ait là rien de nouveau. C'est ainsi que j'ai appris, non sans amusement, que sir Rodmond Roblin, en 1912, alors premier ministre du Manitoba, se plaignait qu'il avait "contre lui toutes les femmes à cheveux courts et tous les hommes à cheveux longs de la province".

Il n'existe pas de panacée susceptible de redresser les torts que fait à la femme aussi bien qu'à l'homme une société qui perpétue arbitrairement le partage de tant de tâches selon le sexe. Ce serait faire preuve de malhonnêteté intellectuelle si, en quête d'un tel remède, nous sous-estimions le poids de la tradition ou l'étendue du parti pris qui influence chacun de nous sur les plans du conscient et de l'inconscient. Il ne faut pas s'attendre que tous, tant que nous sommes, hommes ou femmes, puissions, dans l'espace de quelques mois ou quelques années, faire disparaître ces tendances profondes. Elles sont ancrées en nous, et depuis trop longtemps déjà.

Bien sûr, il existe des remèdes et des modes d'action qui peuvent être mis en oeuvre, et qui le sont. Quelques-uns d'entre eux - beaucoup, j'espère - auront un effet immédiat; les autres, toutefois, ne produiront de réaction que bien longtemps après, par suite de la nature même des dispositions à changer. J'oserais même dire que certaines de ces dispositions sont presque transparentes chez certains d'entre-vous. Si nous nous amusions à faire un peu de psychiatrie, je pourrais vous demander: Quels sont ceux d'entre vous qui, en ce moment-même, protestent en eux-mêmes: "Les femmes! Les femmes!...ne pourrait-il pas nous entretenir d'un sujet plus sérieux?"

L'origine d'un tel état d'esprit, commun à la femme et à l'homme, remonte aux premiers stades de l'évolution humaine. Pour assurer son existence comme espèce, l'homme s'est donné, dès cette époque, certaines règles de comportement qui persistent toujours, jusqu'à un certain point, en maintes sociétés. Il serait insensé de se demander maintenant si notre espèce aurait pu survivre d'une autre façon. La mentalité dont nous avons hérité à travers les âges ne devrait susciter en nous aucun sentiment de culpabilité; mais, maintenant que nous échappons à la stricte nécessité, ce serait être coupable que de ne pas s'interroger sur nos attitudes présentes, que de ne pas considérer la femme comme une personne dans l'acception pleine et entière du terme.

Étant donné les circonstances, c'est peut-être trop demander que d'espérer - du gouvernement, des femmes elles-mêmes, de la société entière - autre chose, dans un avenir prochain, qu'un simple premier pas vers la compréhension. Mais ce pas est d'une extrême importance. Et si nous réussissons à aller encore plus loin, comme m'engagent à le croire les élans généreux de la jeunesse, quel progrès capital ce serait!

La génération actuelle, contrairement aux générations passées, a peut-être pris conscience du fait que la discrimination entre les sexes ou entre les races dure toute la vie. Après tout, les individus ne sont soumis qu'à deux caractéristiques permanentes: l'une est le sexe, l'autre est la race. Tous les autres états distinctifs susceptibles de donner lieu à la discrimination sont de nature temporaire ou sujets à variation. L'éducation, la religion, la langue, l'âge, la santé, le rang social, l'expérience, constituent ou peuvent tous constituer des conditions passagères. C'est pourquoi la discrimination fondée sur le sexe ou l'origine raciale est doublement injuste. La personne en butte à la discrimination n'a pas choisi son origine et ne peut se changer.

Et c'est aussi pourquoi, en raison de la permanence de ces caractéristiques fondamentales, que nul d'entre nous - homme ou femme - ne peut totalement comprendre le point de vue de l'autre sexe. Dans ce domaine, toute perception objective est quasi impossible à l'un ou l'autre; aucun d'entre nous ne peut passer outre aux murs de son individualité pour se placer en terrain neutre. Et pourtant, il faut essayer sans tarder. A moins de renverser ces barrières, obstacle à la compréhension, nous restons en deçà de ce que nous pourrions être, en deçà de ce que nous devrions être. La société ne saurait atteindre la maturité sans la totale participation de la femme. La société n'atteindra pas la maturité sans un échange d'expériences.

En mécanique, quand deux forces, égales et parallèles mais de direction contraire, sont appliquées aux deux extrémités d'un levier, on dit de ces deux forces qu'elles forment un couple, c'est-à-dire un système dynamique.

La société, dans ses fondements, obéit à un principe analogue. Les deux éléments qui la composent, l'homme et la femme, forment — même au niveau collectif — un couple, un couple de forces. Et quand ces forces sont conjuguées, leur action acquiert un pouvoir multiplié, des dimensions nouvelles et insoupçonnées. Ensemble mais différents, égaux mais particularisés, l'homme et la femme se découvrent l'un l'autre, se créent mutuellement, et, dès lors, peuvent découvrir et créer un univers infiniment plus exaltant et fécond que s'ils avaient agi isolément.

La participation de la femme à l'activité humaine n'est donc pas seulement précieuse, elle est indispensable.

Cette participation reposera sur l'égalité et non sur l'identité. Les femmes, d'ailleurs, n'ont jamais exigé qu'on les traite en hommes. Elles demandent seulement, et méritent, que nous enlevions les dernières barrières qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la collectivité canadienne. Des barrières dressées par une société qui prétend élever hommes et femmes sur le même pied d'égalité, pour souvent refuser ensuite à ces femmes la chance d'accomplir les tâches pour lesquelles elles ont été formées; des barrières qui, en bien des cas, ont été maintenues par des femmes, même si ce ne sont pas elles qui les ont dressées.

Quelques-unes de ces barrières ont une origine récente, d'autres remontent à l'aurore de l'histoire; il y en a qui tiennent au chauvinisme masculin, et d'autres encore qui s'enracinent en des coutumes et des schèmes de pensée restés bien distincts et vivaces de siècle en siècle. En chaque cas, un examen particulier s'impose. Ainsi, la notion de cellule familiale

s'est montrée réfractaire au changement dans presque toutes les sociétés, dans chaque pays, à chaque époque connue de l'histoire. Élever des enfants, remplir certaines fonctions, exigent des aptitudes particulières qui ne sont pas nécessairement le fait de l'un ou l'autre sexe; si désireux que nous soyons de combler les lacunes du passé, nous ne saurions négliger ou rejeter de telles aptitudes. Le rôle de la famille, celui des adultes, la place des enfants, doivent être réévalués ensemble.

Il n'est pas question d'assigner pour autant une "place" aux femmes, mais plutôt d'intégrer différents apports. Il s'agirait donc d'accepter ces différences dans un esprit d'accommodement, et non de les pétrifier dans la discrimination.

Avons-nous raison de supposer, par exemple, comme le font actuellement tant de gens, que l'emploi, plutôt que l'occupation ou la contribution, constitue le premier critère de l'utilité; que la maternité et l'éducation des enfants ne représentent pas une tâche aussi importante, aussi exigeante et satisfaisante que toute autre au monde? Certainement pas. Pourquoi ne pas reconnaître plus souvent et plus généreusement la dette immense contractée par la société envers les femmes qui participent aux oeuvres bénévoles?

D'ailleurs, sommes-nous bien certains que notre société ne pourrait devenir meilleure, voire plus productive, si elle cessait de vouloir maintenir à tout prix la semaine de travail de 40 heures, et consentait des horaires variables aux nombreuses femmes qui disposent d'un peu de temps, de beaucoup de talent et d'initiative? Nous rendons-nous compte des avantages inestimables que nous nous refusons en soumettant les relations entre les hommes et les femmes à des règles si sévères et si rigides? Nous considérons-nous mutuellement comme des personnes?

La discrimination entre sexes, à l'instar de la discrimination raciale, nuit autant à ses auteurs qu'à ses victimes. Les uns et les autres sont perdants.

La société aussi y perd. La collectivité entière se trouve privée de l'appoint de nombreuses femmes dans des domaines que nous avons considérés au Canada, des décennies durant, comme des chasses gardées masculines. Rien n'indique, par exemple, que les qualités des soins médicaux, ou la solidité des ponts, en URSS, soient inférieures à ce qu'elles devraient être, en raison du nombre très considérable - et même majoritaire en un cas - de femmes qui pratiquent la médecine et le génie civil. Rien n'indique non plus que les peuples de l'Inde, de Ceylan ou d'Israël sont moins bien servis par des gouvernements dont les premiers ministres sont des femmes qu'ils ne le seraient si ces charges étaient assumées par des hommes. Au contraire, je peux vous dire, à la suite de mes récents entretiens avec les premiers ministres Gandhi, Bandaranaike et Meir, qu'il en va tout autrement. Et pourtant, nous autres, Canadiens, nous avons perpétué des attitudes hostiles à l'accession des femmes à différents métiers et professions, ainsi qu'à la politique. Avec le résultat que nous nous sommes tous appauvris, hommes et femmes.

La situation difficile faite à la femme canadienne est d'abord une question de mentalité. Mais il faudra plus qu'un changement d'attitude pour surmonter la discrimination et favoriser l'égalité des chances. Quelques lois devront être modifiées de façon à éliminer les anomalies et les contra-

dictions qui se sont glissées dans notre droit coutumier du jour où les femmes furent tenues pour des biens meubles, tenues pour ainsi dire pour des objets appartenant à leurs maris.

Nous devrions examiner sous tous les angles les notions d'égalité et d'association inhérentes à l'état matrimonial. Des mesures protectrices et autres dispositions spéciales sont toujours nécessaires, mais ce serait rendre un mauvais service que d'introduire dans nos lois de nouvelles contradictions, en mêlant, par exemple, un principe comme celui de la communauté de biens à une idée comme celle du versement de prestations par l'État aux épouses, pour leurs services ménagers.

La Commission royale d'enquête présidée par Mme Florence Bird a récemment procédé, et d'excellente façon, à l'indispensable examen de certains aspects de la situation de la femme. La Commission a recommandé bon nombre de changements qu'elle estime nécessaires à l'accession graduelle à l'égalité. De ses 167 recommandations, quarante s'adressent à des paliers de gouvernement autres que le fédéral. Plusieurs autres concernent le secteur privé et certaines institutions, telles que le Sénat et la Chambre des communes, qui ne relèvent pas de la compétence du gouvernement. Le reste de ces recommandations fera l'objet d'études auxquelles le gouvernement procédera seul, ou de concert avec les provinces ou les territoires.

Depuis que ce rapport a été déposé, le gouvernement a établi les mécanismes nécessaires d'information et de coordination pour y donner suite. A ce propos, en accordant la priorité à l'examen de ces recommandations, le gouvernement a posé un geste extrêmement important.

Nous venons justement de nous assurer, au bureau du Conseil privé, les services d'une personne hautement compétente qui aura la responsabilité de faciliter la tâche du gouvernement concernant le rapport. Un comité interministériel examinera les recommandations qui s'adressent au gouvernement fédéral. Ce comité a reçu instruction de faire diligence et de présenter régulièrement des rapports au Cabinet.

Déjà, le gouvernement a envisagé de donner suite à quelques-unes des recommandations de la Commission royale. Le Livre blanc sur l'Assurance-chômage a proposé d'élargir le champ des prestations et les catégories de bénéficiaires en cas de maladie ou de maternité. Le dernier Discours du Trône mentionnait que le Parlement serait saisi, au cours de la présente session, d'un projet de nouvelles normes de travail pour les industries qui relèvent de la juridiction fédérale. Le Discours du Trône et la liste des projets de loi déposée à la Chambre des communes faisaient état de la citoyenneté, et le projet de loi qui la concerne tentera de répondre aux problèmes soulevés par la Commission. La recommandation formulée au sujet des centres d'information est tout à fait conforme à une des principales recommandations du groupe de travail sur l'information gouvernementale. Un certain progrès a donc été accompli en ce sens.

Nous avons instauré, puis amplifié, des programmes destinés à servir les femmes appartenant aux cultures indienne et esquimaude; en outre, le gouvernement fédéral accorde des subsides de près de \$900,000 aux cours de langue prévus pour les immigrantes.

En matière de redressement, le rapport Ouimet et le rapport Bird se rejoignent sur plusieurs points d'importance touchant le traitement réservé aux délinquantes. Le solliciteur général s'est montré disposé à attirer dans son ministère des femmes désireuses de travailler dans les domaines de la prévention et du rétablissement.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prend des mesures pour encourager la planification familiale au Canada; il s'apprête aussi à consulter les provinces sur l'établissement de garderies modèles....

Tant que le Canada ne sera pas en mesure de tirer entièrement parti des talents de tous les Canadiens, notre pays ne connaîtra pas la satisfaction de la réussite. Nous ne saurions admettre que la contribution des femmes se borne à prolonger, voire à seconder, l'action des hommes. Leurs réalisations seront non seulement originales, mais elles apporteront un complément et une saine rivalité. Nous ne pouvons pas en ce moment prévoir l'étendue de leur apport; nous savons simplement que celui-ci sera généreux, qu'il sera stimulant, pour le plus grand bien de notre société. Perspective exaltante que celle-là!

S/A